



Liquidation regime matrimoniale et recompense

Par **petitsteph**, le **14/06/2017 à 18:03**

bonsoir a toutes et tous- je résume brièvement: les ex beaux-parents produisent une photocopie d'un chèque au nom de leur fille et mentionnent que cette somme correspond à un prêt familial accordé aux époux et me demandent le remboursement de la moitié de cette somme- - Bien entendu je conteste toute forme de prêt familial durant mon mariage il n' y a jamais eu un quelconque écrit et ou signature de ma part - quelle va être la posture du notaire au vu de ce document produit-
(bien entendu il ne s'agit que d'une photocopie et rien n'atteste d'un versement sur un compte...)

Par **Visiteur**, le **14/06/2017 à 18:54**

Bonjour,
S'il n'existe aucun contrat de prêt ou reconnaissance de dettes, refusez cette demande.

Par **petitsteph**, le **14/06/2017 à 19:42**

C'est affligeant que l'on puisse produire des faux impunement

Par **Visiteur**, le **14/06/2017 à 23:30**

De quels "faux" parlez vous ?

Par **petitsteph**, le **14/06/2017 à 23:43**

D'une attestation sur l'honneur d'un pret

Par **petitsteph**, le **14/06/2017** à **23:47**

Je trouve vraiment dommageable que le conseil n'ait pas informer ses clients du risque de produire une telle attestation sans y joindre le moindre contrat signe la moindre reconnaissance de dettes...